

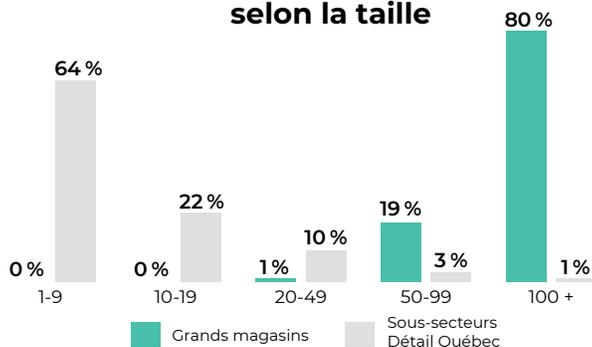
GRANDS MAGASINS



89
établissements

ce qui représente **moins de 1 %** des établissements du commerce de détail

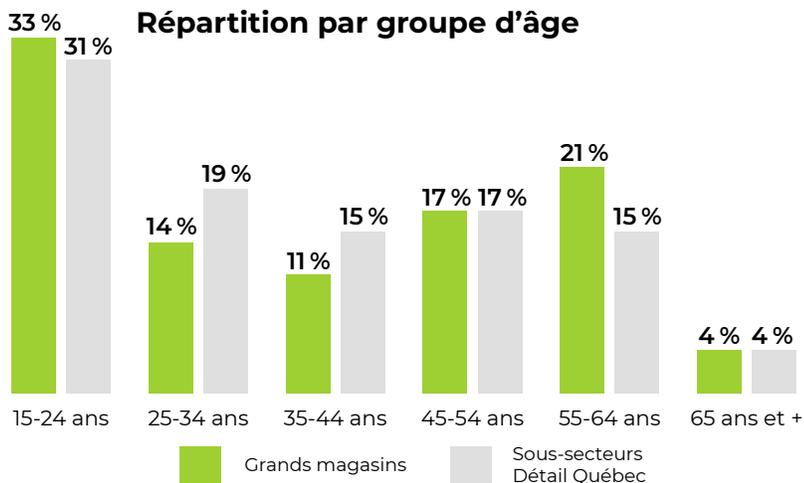
Répartition des établissements selon la taille



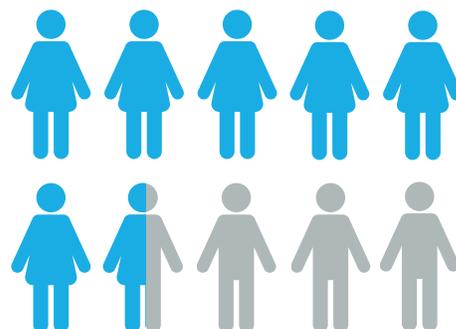
21 835
travailleurs

Les travailleurs du secteur représentent **5 %** des emplois du commerce de détail au Québec.

Répartition par groupe d'âge



Une majorité de femmes (65 %)



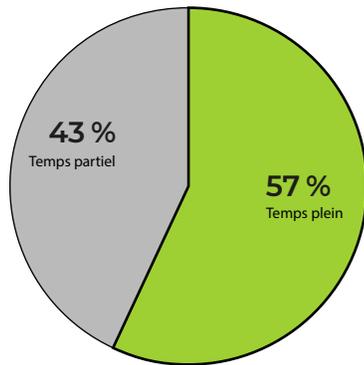
Les principales professions

CNP	Professions	Nombre
6421	Vendeurs	5 890
6611	Caissiers	3 420
6622	Garnisseurs de tablettes, commis et préposés aux commandes	3 265
0621	Directeurs	2 380
6552	Préposés aux services clients	820



Régime de travail

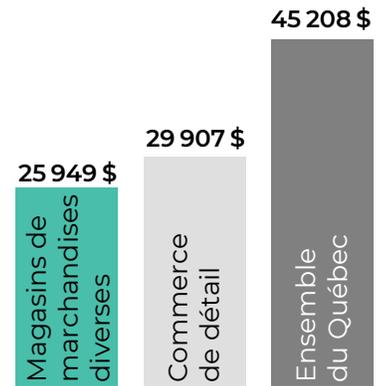
Le secteur compte plus de temps partiel que la moyenne des sous-secteurs soutenus par Détail Québec (34%).



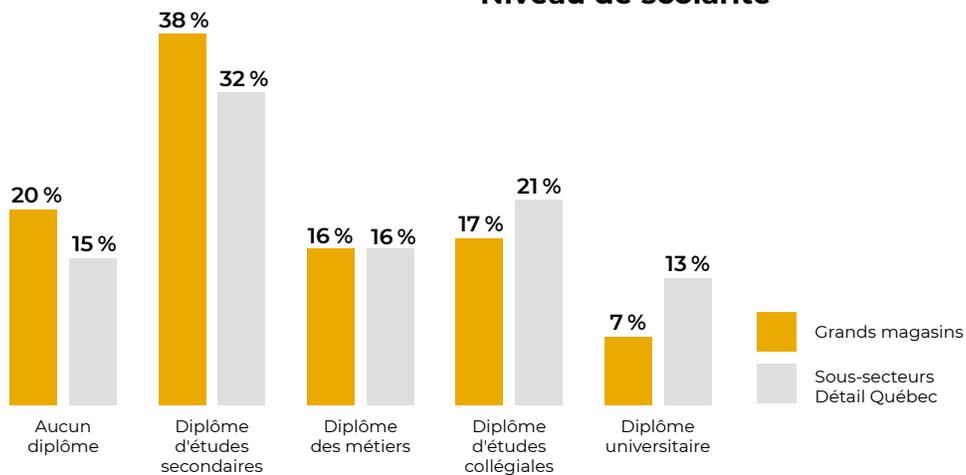
Revenu d'emploi

Le revenu d'emploi moyen des magasins de marchandises diverses (SCIAN 452¹) est **13 % moins élevé** que l'ensemble du commerce de détail.

¹ Le code SCIAN 452 inclut tous les magasins de marchandises diverses.

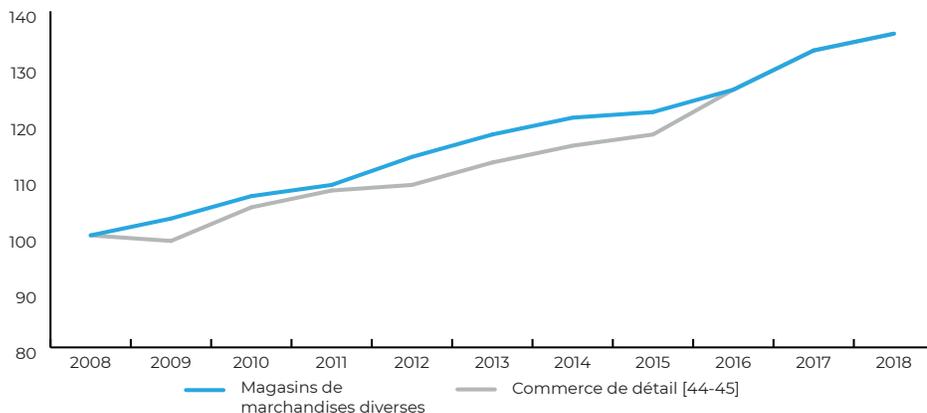


Niveau de scolarité



S'expliquant en partie par la forte présence de jeunes (15-24 ans), le sous-secteur compte une plus grande proportion de diplômés d'études secondaires.

Croissance des ventes de 2008 à 2018 (base 100 = 2008)



Ventes 2018

(magasins de marchandises diverses):

12,9 M\$
(soit 19 % des ventes canadiennes)

PIB

Les magasins de marchandises diverses contribuent à **8 % du PIB** du secteur du commerce de détail au Québec.

Le sous-secteur des magasins de marchandises diverses (SCIAN 452) comprend les grands magasins ainsi que les autres magasins de marchandises diverses.

Sources des données : Détail Québec, Diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre du commerce de détail au Québec 2020-2023. Statistique Canada. La fiche porte sur le code SCIAN 4521 Grands magasins.

Notes : Les sous-secteurs couverts par Détail Québec excluent les secteurs de l'automobile et de l'alimentation. L'utilisation du masculin a été choisie pour des fins de visibilité. Il inclut le féminin et ne se veut aucunement discriminatoire.

Réalisé grâce à la contribution financière de la Commission des partenaires du marché du travail.

